



**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE DÉCLARATION DE MANIFESTATION
SUR LA VOIE PUBLIQUE**

(Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L211-1 et L211-2)

La préfète de la Somme reconnaît avoir reçu le 19 avril 2021, la déclaration de manifestation sur la voie publique de M. Florian [REDACTED], coordinateur de la FPMC80.

Ladite déclaration comportait les précisions suivantes :

Jour, date et heures de début et de fin de la manifestation : samedi 24 avril 2021 de 14 h à 18 h

Objet de la manifestation : motards contre le contrôle technique

Noms, adresses, coordonnées téléphoniques et courriels des organisateurs :

- M. Philippe [REDACTED], président de la FPMC80 – 17 rue Jean Jaurès à Amiens – [REDACTED]

- [REDACTED] – philippe.leduncq@ffmc80.fr

- M. Florian [REDACTED], coordinateur de la FPMC80 – 17 rue Jean Jaurès à Amiens – [REDACTED]

- [REDACTED] – florian.conesa@ffmc80.fr

Itinéraire de la manifestation (ou lieu du rassemblement statique) : départ au parc de la Hotoie, traversée d'Amiens suivant le parcours ci-joint, puis retour au parc de la Hotoie

Nombre de participants estimé par l'organisateur : 500 motos

Observations : l'organisateur de la manifestation mettra en œuvre les dispositions nécessaires à la sécurité des participants en se conformant aux indications qui lui seront données par les services de police. Il s'engage à respecter l'ensemble des mesures sanitaires précisées dans le protocole qu'il a signé (port du masque, distanciation d'un mètre entre les personnes, gel hydroalcoolique à disposition).

Fait à Amiens, le 23 AVR. 2021

Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

Antoine PLANQUETTE